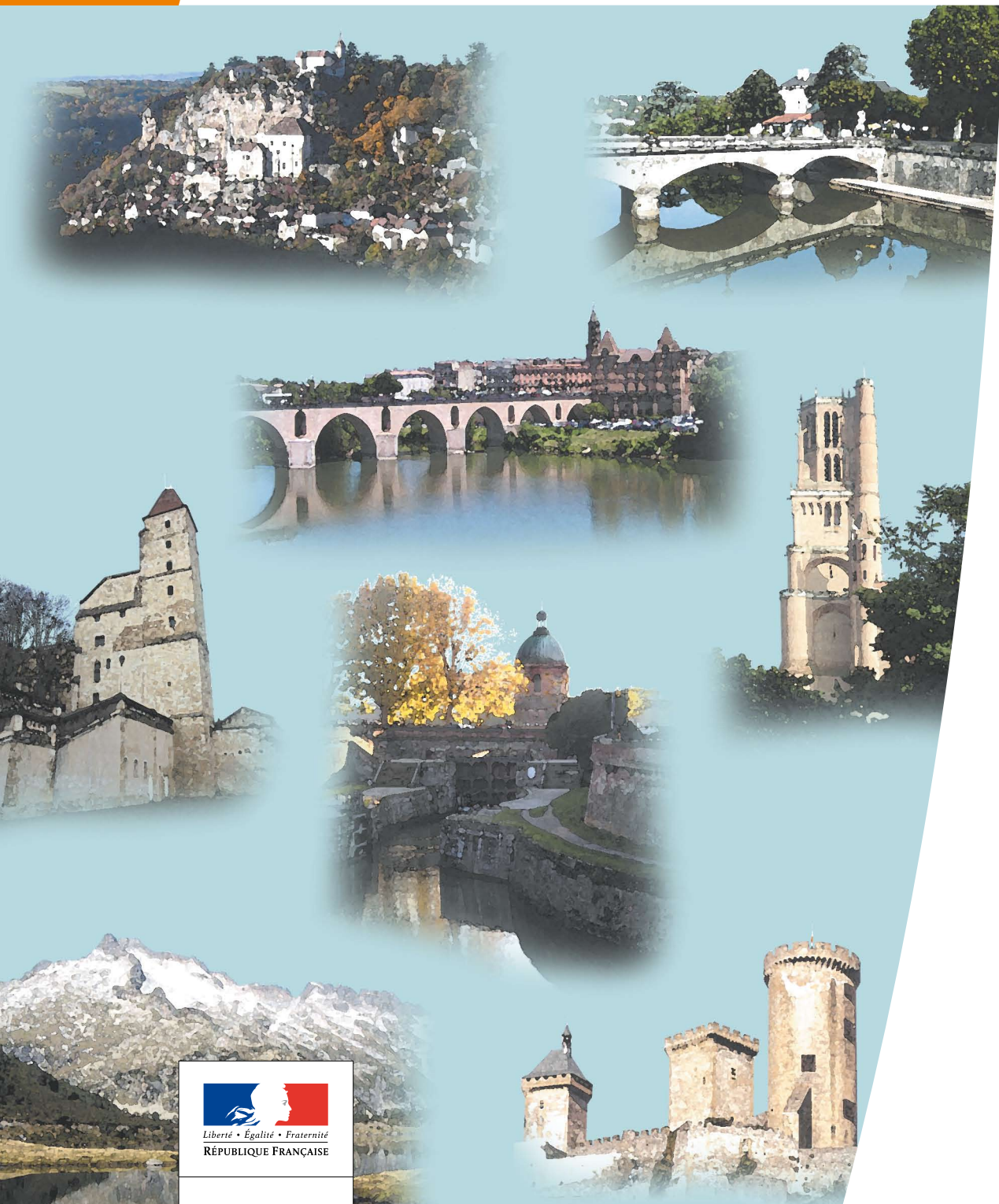


Parlons-en n°7

*L'agence en réseau régionale des études
en Midi-Pyrénées*

Octobre 2013




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET
DE LA REGION
MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées

www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr

Recensement et caractérisation des gravières exploitées avant 1970

Dans le cadre d'une convention entre la DDT de Haute-Garonne et le laboratoire GEODE de l'université Toulouse le Mirail, des étudiants de master 1 et 2 ont réalisé une étude sur les gravières exploitées avant 1970 dans les basses plaines de la Garonne, de l'Ariège et du Salat.

Ces secteurs constituent des gisements préférentiels en sables et graviers et fournissent notamment la matière première des chantiers du bâtiment et des travaux publics du département de la Haute-Garonne. L'extraction de ces matériaux alluvionnaires a pour incidence directe d'entraîner l'apparition d'excavations plus ou moins importantes dans le paysage de la plaine. La présence de ces gravières dans un secteur où la surface piézométrique de la nappe alluviale est proche de la topographie, génère le développement de surfaces en eau. Un site de gravière peut être composé de plusieurs surfaces d'eau.

Afin de protéger et de valoriser les ressources naturelles et paysagères, la DDT a souhaité recenser puis établir un état des lieux des anciennes gravières, particulièrement celles d'avant 1970. En effet, avant cette date, seul le maire de la commune concernée autorisait l'exploitation des carrières de graviers aux abords de la Garonne (*). À l'arrêt de l'extraction aucune réglementation n'était imposée à l'entreprise pour réaménager le site exploité. Cela a engendré des remblaiements non conformes à la conservation de l'environnement puisque les gravières étaient rebouchées avec des déchets de toutes catégories (déchets inertes, chimiques, du BTP, électroménagers, piles, automobiles, etc...).

■ Les objectifs de l'étude

1- identifier les gravières de la basse plaine de la Garonne et de l'Ariège dans le département de la Haute-Garonne dont le permis d'exploitation a été accordé jusqu'en 1970.

Dans cette première phase, il s'agissait donc d'un recensement des anciennes gravières, aujourd'hui en arrêt d'exploitation, à distinguer des carrières en activité qui sont des installations classées pour l'environnement. Pour ce faire, les étu-

dants ont recensé les gravières en arrêt d'exploitation et parmi celles-ci celles devenues des étendues d'eau. Cet inventaire a été conçu avec un Système d'Information Géographique (SIG).

A ce plan cartographique est associée une table attributaire recensant les différentes gravières ainsi que les unités foncières concernées pour chacune des gravières. Le rendu numérique est accompagné d'une note expliquant la méthodologie adoptée afin de la rendre transposable à d'autres sites.

2- faire un état des lieux des gravières recensées.

Il s'agit d'un état des lieux et d'une caractérisation des différents trous d'eau constituant les sites de gravières dans le département de la Haute-Garonne. A partir d'une grille d'analyse et de sorties de terrain, les étudiants ont élaboré un recueil des données observées sous la forme d'une typologie des trous d'eau et d'une analyse cartographique.

■ La méthodologie de l'étude

Les étudiants ont collecté l'ensemble des données disponibles sur les gravières en cours d'exploitation, et l'ont comparé à l'ensemble des surfaces d'eau visibles sur les cartes IGN. Le travail a consisté ensuite à éliminer toutes les « surfaces d'eau » appartenant à une gravière en cours d'exploitation. Ils ont alors pu dresser une carte vectorielle de l'ensemble des surfaces d'eau qui pouvaient être d'anciennes gravières. La vérification de l'ensemble de ces surfaces d'eau sur des photographies aériennes a permis de valider leur référencement en gravières. Enfin l'étude des anciens clichés aériens disponibles sur le Géoportail de l'IGN les a renseignés sur la période d'exploitation de ces gravières.

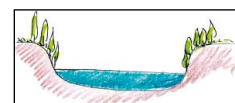
Au total 810 surfaces en eau ont pu être répertoriées auxquelles s'ajoutent 61 gravières déjà recensées par la DDT. La plupart des gravières sont situées dans la zone périurbaine de Toulouse. Les traitements et visites de terrains ont permis de recenser et de caractériser 156 trous d'eau présents avant 1970.

Dans une seconde phase, des fiches des principaux sites de la zone d'étude ont été

élaborées ainsi qu'une typologie générale des « trous » recensés.

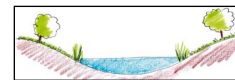
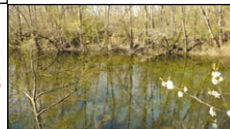
Le travail réalisé pourra être approfondi par des observations complémentaires: relevés botaniques, eutrophisation, développement des essences post-pionnières, qualité de l'eau, nouveaux usages, projets...

■ Exemple de typologie des trous d'eau observés et les suites...



Trou d'eau à **pente forte**

- Présence d'eau
- Présence de végétation sur les berges
- = **ESPÈCES PIONNIÈRES PEU VARIÉES**
- Milieu fermé
- Faible diversité faunistique



Trou d'eau **aménagé**

- Présence d'eau
- Présence de végétation sur les berges
- = **ESPÈCES ORNEMENTALES**
- Milieu ouvert
- Aménagements paysagers et de loisirs



Trou d'eau **en cours de remblaiement**

- Présence d'eau
- Présence de végétation ou pas
- Milieu ouvert
- = **DÉCHETS DE TOUTES TYPES**

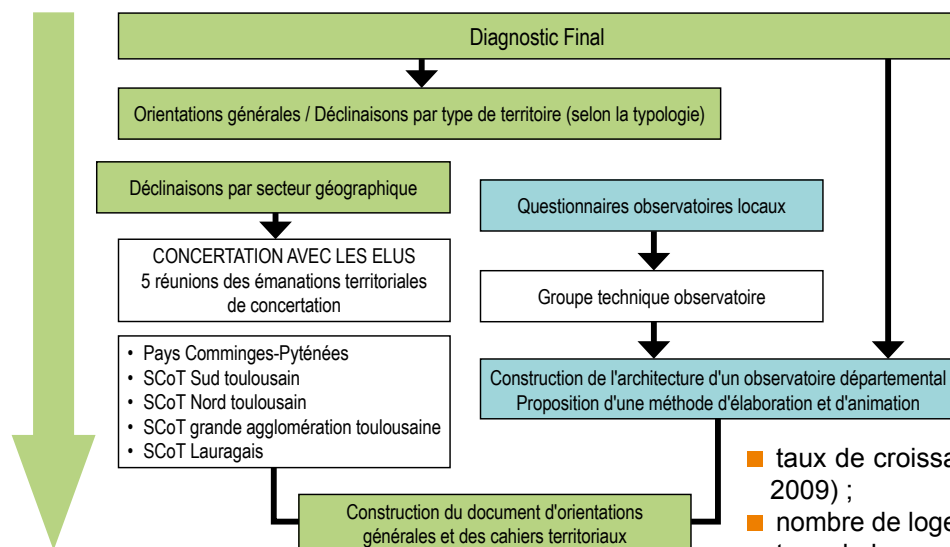


Cette étude va être directement utilisée par les agents de la DDT du SEEF (service eau environnement forêt) chargés d'instruire les dossiers de demande de remblaiement des anciennes gravières par les déchets inertes du BTP. Ces dossiers sont soumis à une autorisation simplifiée (notice géologique et hydrologique) depuis 2006. L'étude facilite ainsi l'instruction des demandes pour l'autorisation des ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes).

Plus largement, il est prévu, en collaboration avec le CAUE de Haute-Garonne et des collectivités volontaires de poursuivre l'analyse de un ou deux sites pilotes dans l'objectif de leur reconversion ou de leur préservation.

(*) La loi du 2 janvier 1970 complétée par le décret du 20 septembre 1971 soumet les carrières à un régime d'autorisation préfectorale préalable à l'ouverture avec obligation de remise en état du site.

Un observatoire va être mis en place afin de suivre les orientations du PDH et de sensibiliser tous les territoires du département, créant ainsi un lieu d'échange et de valorisation de données, d'analyses et de pratiques, de portage des politiques publiques nationales et locales. Il constituera en outre un centre de ressources partagées et gratuites au service des acteurs de l'habitat partenaires.



Deux volets structureront l'observatoire :

- une analyse globale : suivi des évolutions des territoires et des orientations du PDH ;
- des analyses particulières en fonction des enjeux relevés sur le territoire, de l'actualité, etc...(peuplement, mixité sociale, logement des jeunes et personnes dépendantes).

Quelques chiffres...

- taux de croissance de la population : 1,64 % (de 1999 à 2009) ;
- nombre de logements locatifs sociaux : 66 961 (en 2012) ;
- taux de logements locatifs sociaux : 10 % ;
- nombre de demandes de logements locatifs sociaux : 24 235 (en 2012) ;
- part des ménages aux revenus inférieurs à 100 % des plafonds HLM : 53 % ;
- nombre de logements sociaux mis en location en 2011 : 3 824.

Gwendoline KERANGALL - DDT 31

La revue territoriale métropolitaine de Toulouse

Vers une trajectoire de dimension européenne et un espace métropolitain solidaire et durable

■ La mission aire urbaine/aire métropolitaine toulousaine (AU/AMT), co-animée par la DREAL et la DDT31, associe depuis 2008, cinq DDT de la région et la DDTM de l'Aude autour d'un objectif de réflexion et de veille permanente à l'échelle de l'espace métropolitain toulousain.

Elle a été chargée par le préfet de région début 2012 de coordonner une réflexion stratégique interministérielle sur cet espace. L'objectif était de déboucher sur une expression concrète du point de vue et de l'action de l'Etat au regard des enjeux d'intérêt national sur ce territoire.

Elle a coordonné une réflexion stratégique autour de 3 thématiques :

- développement économique et compétitivité ;
- préservation et valorisation des biens communs ;
- cohésion sociale et équilibres territoriaux.

Cette réflexion a associé l'ensemble des services de l'État en région et en départements, à l'occasion de 3 séminaires, entre mai et novembre 2012, ayant permis de produire :

- un diagnostic territorial ;
- un scénario « jouable » à l'horizon 2040 ;
- un cadre stratégique (3 axes, 8 orientations, 35 objectifs opérationnels) que les services de l'État devront appliquer.

■ Parallèlement, la DATAR, dans le cadre de sa mission de réflexion stratégique sur les métropoles françaises, a réalisé une revue territoriale sur le système urbain Toulousain dont l'objectif était d'évaluer les marges de progrès du territoire et de proposer une vision stratégique à 2030.

Cette revue s'inscrit en continuité de deux études renouvelant l'approche des dynamiques urbaines et territoriales :

- la première, "Quelles métropoles en Europe? Des villes en réseau"¹, est une analyse comparée des métropoles européennes qui vise à mieux appréhender leur fonctionnement et leurs effets sur le territoire ;
- la seconde, « Les systèmes urbains français »², vise à identifier et caractériser ces systèmes, non plus en termes de concentration (de population, d'équipements, d'activités) mais de flux, réseaux et relations.

■ Les conclusions des deux démarches ont mis en évidence des approches convergentes et complémentaires. Elles ont été mises en commun dans un document unique qui constitue « La revue territoriale métropolitaine de Toulouse : vers une trajectoire de dimension européenne et un espace métropolitain solidaire et durable ».

Agnès SIMONIN - DREAL

1 « Quelles métropoles en Europe ? Des villes en réseau » de Ludovic Halbert, Patricia Cicille et Céline Rozenblat

2 « Les systèmes urbains français » de Sandrine Berroir, Nadine Cattin, Marianne Guérois, Fabien Paulus, Céline Vacchiani-Marcuzzo

L'économie verte en Midi-Pyrénées

Depuis 2010, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a impulsé des réflexions régionales sur la transition vers une économie verte¹⁾, avec 2 angles d'approche :

- l'accompagnement du verdissement des métiers et emplois ;
- le développement de filières vertes.

1- Une étude partenariale pour dresser un état des lieux et inventorier les actions souhaitées par les professionnels

En Midi-Pyrénées, nous avons privilégié l'approche globale et choisi d'avancer sur le verdissement de l'économie.

En premier lieu, la DREAL et ses partenaires régionaux (conseil régional, SGAR, ADEME, DIRECCTE, DRAAF et les trois chambres consulaires régionales) ont décidé de mener une étude, visant à dresser un panorama basé sur des enquêtes auprès des acteurs professionnels et institutionnels locaux : leurs efforts, les difficultés ou opportunités ressenties, mais aussi leurs attentes et besoins. Il s'agissait d'une approche de type exploratoire, sur une sélection des grands secteurs économiques régionaux qui étaient particulièrement impactés par le contexte du Grenelle, visualisant le verdissement à l'œuvre (compétences, gestes, activités, etc.). L'étude, conduite par le cabinet Ernst & Young, a ainsi examiné les dix secteurs économiques suivants :

- aéronautique et spatial ;
- industrie métallurgique, équipementiers et systèmes embarqués ;
- gestion des déchets (collecte, tri et traitement) ;
- industrie pharmaceutique et chimie ;
- industrie agro-alimentaire du lait et de la viande ;
- industrie agro-alimentaire des fruits et légumes ;
- logistique et gestion de flux (intégrant le transport routier de marchandises) ;
- transports collectifs et ferroviaires ;
- artisanat (hors métiers du bâtiment) ;
- tourisme (activités touristiques et hôtellerie - restauration).

1) cf. définition du CGDD :

On appelle **Économie verte** une économie **sobre et décarbonée** :

- qui émet beaucoup moins de GES ;
 - qui privilégie les *écotechnologies* (technologies moins néfastes pour l'environnement que les techniques habituelles, pour les mêmes besoins) ;
 - qui pratique la production et la consommation responsable, pense les productions en termes de cycle de vie ;
 - dans laquelle les transports sont raisonnés, les villes durables, les territoires pensés et gérés globalement selon un mode de développement durable ;
 - qui protège et rétablit les services écosystémiques rendus par l'eau, les sols, la biodiversité ;
 - qui évalue les effets des décisions sur les générations futures.
- (source : CGDD / les filières industrielles stratégiques de l'économie verte).

Plus de 150 structures ont été associées à sa réalisation, notamment des acteurs économiques, des syndicats de salariés et des institutionnels.

Un des temps forts a été un séminaire d'échanges et d'enrichissement, le 27 mars 2012, qui a réuni environ 80 acteurs du monde économique midi-pyrénéen, à Diadora, autour des premiers enseignements issus de l'état des lieux. Les participants ont notamment consolidé et priorisé des pistes d'actions dans le cadre d'ateliers.

Le rapport en résultant sur "L'économie verte en Midi-Pyrénées : évolutions et attentes liées au Grenelle de l'environnement" est paru en juin 2012.

(lien pour télécharger sur le site de la DREAL :

<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/economie-verte-a8194.html>).

2- Des suites à apporter à l'étude et de nouveaux sujets à aborder

Fort de ce diagnostic, le comité de pilotage régional de l'étude s'est pérennisé, et élargi à Pôle Emploi, l'ARPE (agence régionale du développement durable) ainsi que MPE (Midi-Pyrénées Expansion) et MPI (Midi-Pyrénées Innovation) pour animer, en cohérence, les suites à l'étude :

- l'étude initiale sera complétée sur trois secteurs économiques non encore traités pour ne pas interférer avec des démarches en cours : agriculture, bâtiments – travaux publics et eau (fin 2013 – début 2014) ;
- des actions dans le champ des déchets et des transports.
- un partenariat avec Toulouse Business School sur les filières vertes du « bâtiment à faible impact environnemental » et des « déchets » ;
- des échanges sur l'« économie circulaire », sujet de la conférence environnementale de septembre 2013, et sur le rôle de chacun sur ce sujet ;
- la collecte et la mise à disposition des données régionales relatives à l'emploi et à l'activité des secteurs économiques fortement liés à l'économie verte (exemple : ceux intervenant dans la transition énergétique).

Dans et par rapport au contexte du Grenelle de l'environnement, ces travaux doivent permettre de saisir les opportunités des nouveaux marchés, et de réduire les freins, pour une évolution de l'économie de Midi-Pyrénées, en optimisant l'intervention de chacun des acteurs locaux, partenaires de la démarche.

Louise WALTHER-VIEILLEDENT -
DREAL

DREAL

Midi-Pyrénées



Prendre en compte vos besoins pour la déclinaison Midi-Pyrénées de la couche nationale d'occupation du sol à grande échelle

Que ce soit dans le cadre de l'Agence en Réseau Régionale des Etudes, ou dans le cadre de MiPyGéo (réseau d'information géographique des services de l'État), nous nous sommes toujours intéressés à l'utilisation du sol en Midi-Pyrénées, et à son évaluation. De nombreux travaux ont été réalisés, en département et en région, dont certains ont fait l'objet de publication.

Par ailleurs l'adoption des lois Grenelle II et loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche place au centre des politiques d'aménagement les objectifs de réduction de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers et de remise en état ou maintien en bon état des « trames verte et bleue ».

Pour répondre à ces besoins, l'IGN est chargé, dans le cadre de son contrat d'objectifs de performance passé avec l'État, d'enrichir la « base de données topographique » à travers « la réalisation d'un thème occupation du sol à grande échelle ».

Le préfet de région et le président du conseil régional ont souhaité que Midi-Pyrénées soit région expérimentale. Ainsi un partenariat entre l'État, la Région et IGN a été mis en place. La démarche entreprise en Midi-Pyrénées se décompose en 2 phases : une première phase de mise au point du produit qui se terminera mi 2014 puis une deuxième phase de production sur l'ensemble de la région qui devrait s'achever mi 2015.

L'un des enjeux de cette expérimentation régionale étant la prise en compte des besoins des utilisateurs de Midi-Pyrénées, un comité régional des utilisateurs a été constitué et s'est réuni pour la première fois le 17 septembre 2013.

Informations sur ce projet : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/production-d-une-couche-d-a9279.html>

DRAAF

Midi-Pyrénées



Un diagnostic des abattoirs de Midi-Pyrénées

Il a été réalisé sous l'impulsion du Ministère de l'Agriculture, suite à un double constat de difficultés sanitaires et économiques des abattoirs français. Cette étude a été menée avec les professionnels de la filière élevage des régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et les services de l'État dans le cadre de la commission interrégionale des abattoirs. 25 outils d'abattage de Midi-Pyrénées ont répondu à l'enquête conduite par le GIE Promotion de l'élevage Midi-Pyrénées, visant à établir un état des lieux. Le diagnostic porte notamment sur les capacités de production et d'abattage, les flux d'animaux entrants et sortants.

L'enquête permet de définir trois typologies d'outils en fonction des capacités d'abattage : les abattoirs industriels (10 outils) traitant plus de 10 000T, soit un tonnage global de près de 150 000T ; les abattoirs intermédiaires (8 outils) réalisent des volumes compris entre 2 000 et 10 000T, soit plus de 37 000T abattus ; 7 outils de petites tailles (moins de 2 000T abattus) pour un total de 8 000T environ. L'enquête précise que la plupart des animaux produits en Midi-Pyrénées, sont abattus dans la région. Mais l'étude de l'approvisionnement global des abattoirs apporte un éclairage sur la dynamique des flux entrant des bovins et porcins.

Les travaux se poursuivent dans le cadre de 4 groupes de travail sur les thématiques suivantes : abattoirs de proximité, filière ovine, filière bovine et filière porcine.

CETE

Sud-Ouest



Ecobarris : vers un nouvel urbanisme rural

Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy mène actuellement une étude visant à réaliser l'aménagement d'écobarris.

Un écobarri est un mini-écoquartier rural. Il résulte d'une analyse globale des besoins de la commune. Il se développe en greffe aux secteurs déjà urbanisés. L'objectif est double : d'une part, voir comment l'approche écoquartier peut s'adapter aux petites communes rurales ; d'autre part, démontrer que l'on peut réaliser des lotissements de qualité qui s'insèrent dans le paysage local en s'intéressant notamment à la notion de forme urbaine.

3 communes du Parc ont été sélectionnées en 2013 pour réaliser des écobarris pilotes. Les études de définition en cours seront suivies d'une phase opérationnelle à partir de 2014. Un guide technique sera édité. Le Comité technique comprend, outre le bureau d'étude, la DREAL Midi-Pyrénées, le CETE Sud-Ouest, la DDT du Lot, le Conseil Général, le CAUE et le Parc. Ce projet a été présenté au Ministère le 19 septembre lors d'une journée consacrée aux écoquartiers ruraux.

CVRH

Toulouse



Conférences 2013-2014: Le logement et l'habitat en France : Crises et mutations

Le CVRH de Toulouse et le CNFPT Midi-Pyrénées organisent ces conférences, pour les agents de l'État et des collectivités, en s'appuyant sur l'expertise de l'université de Toulouse-le-Mirail. Des universitaires y déclinent les éléments susceptibles de décrypter la crise multiforme du logement et ses conséquences.

Les crises sont des périodes de métamorphose où s'expérimentent de nouvelles réponses. Comment y détecter les bases d'une refondation d'une politique du logement et de l'habitat ? Est-ce la fin d'un cycle ?

Dix conférences : ■ La question du logement face à de nouveaux enjeux : 28/05/2013 - ■ Où en est la « crise » du logement ? : 02/07/2013 - ■ L'impact des transformations sociales sur le logement et l'habitat : 10/10/2013 - ■ La diversité des situations de mal logement en France : 21/11/2013 - ■ La question de la financiarisation du logement : faux problème ? : 01/12/2013 - ■ L'actualité des politiques du logement : 03/12/2013 - ■ Le foncier : toujours un verrou ? : 06/12/2013 - ■ Vers de vraies politiques locales de l'habitat ? : 09/12/2013 - ■ Où en est le logement social ? : 10/12/2013 - ■ Où en est l'habitat ancien ? : 11/12/2013

09

Ariège

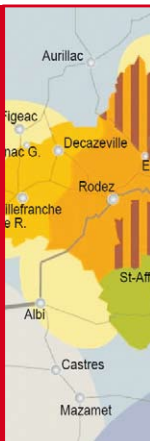


"J'accède à 2015" - La loi pour l'égalité des chances du 11/02/05 prévoit d'une part la mise en accessibilité des ERP d'ici le 1^{er} janvier 2015 et d'autre part la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Pour assurer la continuité de la chaîne de déplacements, la gestion de l'interface entre l'ERP et la voirie est essentielle et nécessite une concertation entre les gestionnaires de l'ERP et la commune.

Dans le cadre d'une opération intitulée "J'accède à 2015", la DDT de l'Ariège a réalisé un état des lieux des accès aux commerces sur la ville de Foix. Si la recherche de solutions pour le traitement des interfaces ERP/voirie doit se faire dans le cadre d'un large partenariat (associations de commerçants, associations de PMR...), la réflexion menée avec la commune a déjà permis la mise en accessibilité d'ERP. Cette opération va être démultipliée en Ariège avec l'appui des délégations territoriales de la DDT. Le CERTU a par ailleurs proposé de communiquer sur cette démarche pour encourager une démultiplication nationale de la méthode utilisée.

12

Aveyron



Démarche prospective AVEYRON 2030 et Expérimentation Territoires durables 2030

Dans « Parlons-en » n°6, nous avons présenté la démarche prospective Aveyron 2030 et annoncé que la phase 3 serait engagée à la rentrée 2012. Cette phase se termine par une contribution de chaque service ayant sollicité une présentation de la démarche dans leur structure. Elle se clôturera, dans les prochaines semaines, comme les deux phases précédentes, par un séminaire du collège des chefs de service de l'État et des organismes ayant une mission de service public. Ce séminaire aura pour objectif de dégager les enjeux stratégiques majeurs pour le département de l'Aveyron, l'identification des actions principales à mettre en œuvre et la définition du dispositif de suivi de l'exercice prospectif. La démarche prospective Aveyron 2030 a été présentée à la mission prospective du commissariat général au développement durable (CGDD) dans le cadre de l'appel à expérimentation territoriale de scénarios prospectifs. L'organisation et la méthode de la démarche Aveyron 2030 a capté l'attention du CGDD qui devrait en retenir les éléments exemplaires et reproductibles sur d'autres territoires.

Enfin, dans le cadre de cette expérimentation territoriale, le prestataire du CGDD, animera un atelier créatif lors du séminaire des chefs de services de l'État qui clôturera la phase 3 de Aveyron 2030.

31

Haute-Garonne



Mise en place de la lettre de l'habitat DDCS-DDT

En Haute-Garonne, les enjeux dans les domaines de l'habitat et du logement sont majeurs : la demande est très forte du fait de la croissance démographique du département, et l'offre doit être adaptée à la situation économique et sociale de chacun.

Afin de répondre au mieux à la complexité de cette demande, les services de l'État ont décidé de se doter d'une capacité interne d'observation et d'analyse. Cette dernière se traduit notamment par la publication d'une lettre des services de l'État portant sur la mise en œuvre des politiques de l'habitat en Haute-Garonne.

Un comité de rédaction regroupe l'ensemble des services de l'État œuvrant dans le domaine du logement, la DDT 31 assure la rédaction des publications et l'organisation des comités.

Pour accéder aux publications :

<http://www.haute-garonne.pref.gouv.fr/Publications/Publications-de-L-Etat-en-Haute-Garonne/Lettre-de-l-habitat>

32

Gers



L'étude des marchés forains, une entrée exploratoire pour une lecture des territoires : l'exemple du Gers

Étude pilotée par la DDT 32 et réalisée par Brice Naveau (Université de Toulouse II-Le Mirail – LISST-Cieul) qui interroge les territoires du quotidien à partir des marchés forains, en proposant une grille d'analyse originale pour la lecture des espaces ruraux, considérés en marge des grands phénomènes économiques et sociaux à l'œuvre dans les espaces urbains.

L'étude met en évidence une mixité fonctionnelle des marchés, à la fois lieux de commerce et lieux de sociabilité, tant pour les habitants et les commerçants que pour les gens de passage et les touristes.

Elle montre par ailleurs sur le Gers, une permanence des territoires de vie dans le temps long ainsi qu'une cohérence entre les découpages administratifs et politiques et les pratiques du quotidien, malgré les bouleversements démographiques et fonctionnels qui ont affecté ces espaces.

Ce travail exploratoire, mené sur le Gers, ouvre de nombreuses pistes relatives à l'appréhension des territoires du quotidien dépassant la simple approche sectorielle. Il permet de porter un regard renouvelé sur les pratiques spatiales et les territoires vécus dans les territoires ruraux, mais également urbains.

46

Lot



La démarche d'étude des bourgs du Lot conduite depuis 2 ans

Convaincue de l'importance stratégique des bourgs dans l'espace rural, la DDT a engagé l'ambitieux chantier de leur étude. Les bourgs concentrent une part importante de la population des espaces ruraux. Ils occupent au sein de ces espaces des fonctions de services et d'animation territoriale essentielles à la vie des populations. Enfin, ils sont des pôles d'emplois secondaires qui participent au maillage et à l'équilibre des territoires en compléments des pôles majeurs. Entre essor et déclin, leurs dynamiques peuvent être contrastées. Il appartient aux acteurs de l'aménagement du territoire de s'assurer de la pérennité de ces fonctions de proximité dans l'espace rural.

C'est vraisemblablement un enjeu majeur des SCOT « ruraux » qui commencent à se mettre en place dans le Lot. L'étude a été réalisée de 2011 à 2013 pour 26 bourgs regroupées en trois territoires : Le Figeacois (publication : mars 2012), Le Nord du Lot (février 2013) et La Bouriane (juillet 2013).

65

Hautes-
Pyrénées



Analyse de la vacance de logements à Bagnères de Bigorre

Dans le prolongement des travaux réalisés en 2012, dans le cadre de l'Observatoire Départemental Partenarial de l'Habitat des Hautes-Pyrénées, sur la caractérisation de la vacance de logement dans le département, la direction départementale des Territoires, l'Université Pau Pays de l'Adour et la commune de Bagnères-de-Bigorre ont mené en 2013 une enquête fine sur les raisons de la vacance du parc privé.

Le taux de retour de l'enquête est excellent (32 %). Le taux de vacance réel estimé a été revu à la baisse (5 % au lieu de 10 %). Une typologie des logements les plus sensibles a été dressée sur les raisons d'absence de mise sur le marché de ces biens (fiscalité et attentisme du marché local, inadaptation des produits,...)

Il résulte de cette étude une méconnaissance des dispositifs d'aides à la rénovation des logements par les propriétaires de bâti ancien.

81

Tarn



Analyse du territoire Carmaus-Ségala- « Un territoire charnière »

La mise en place de politiques publiques et de développement d'un territoire passe par la connaissance d'éléments portant notamment sur l'économie, l'habitat, la démographie, l'agriculture et les déplacements.

Un travail partenarial a été engagé, avec la chambre de commerce et d'industrie, sur le Carmaus-Ségala. Chacune des deux entités dispose de données, dans son domaine de compétence. Cette analyse a été réalisée en deux phases : un pré-diagnostic ayant pour objectif de porter une vision commune auprès des élus sur l'évolution de ce territoire, suivi d'une analyse portant sur les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces présents sur ce territoire, suivant trois grandes thématiques :

- Le territoire : support de l'activité humaine (paysage, infrastructures, équipements,...).
- Population et social : l'activité humaine et ses besoins (démographie, logement, ...).
- L'économie : économie du territoire (emploi, industrie, commerces, services,...).

82

Tarn-et-
Garonne



Quel potentiel de développement des énergies renouvelables en Tarn-et-Garonne ?

La DDT de Tarn-et-Garonne a engagé une réflexion pour définir le potentiel de développement des énergies renouvelables dans le département. S'appuyant sur une déclinaison locale du volet Énergies renouvelables du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), l'objectif est de nourrir les réflexions du pôle départemental des énergies renouvelables et de lui donner les moyens de développer, en amont des différents projets (photovoltaïque, éolien, méthanisation...), une vision d'ensemble, transversale, articulant les différents enjeux en termes d'aménagement du territoire. Une première analyse a été réalisée début 2013 avec l'appui d'un étudiant en Master II Environnement de l'université Toulouse-Le-Mirail (laboratoire Géode).

Contacts : DDT 82, Service Connaissance et Aménagement durable

Claire Portet : claire.portet@tarn-et-garonne.gouv.fr – Sylvie Sousbanc : sylvie.sousbanc@tarn-et-garonne.gouv.fr